



Formation professionnelle de niveau 3
CAP Agricole

Jardinier Paysagiste



CFPPA – Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

- **DUREE**
800 heures en centre et
210 heures en entreprise
- **LIEUX**
CFPPA, avenue Edouard Herriot à
Saint-Rémy-de-Provence
- **DATE DE SESSION**
Annuelle
De octobre à mai
- **TARIF**
10800 € pour un parcours complet
Nous consulter pour les parcours
partiels
- **EFFECTIF**
De 9 à 14 personnes maximum
- **ACCESSIBILITE**
Référénte handicap Aurore VAL
cfppa.st-remy@educagri.fr
- **DELAIS D'ACCES A LA FORMATION**
De 1 à 4 mois (si financement)
- **CONTACT**
Secrétariat du CFPPA
04.32.62.01.61
cfppa.st-remy@educagri.fr
- **Taux de satisfaction**
95 %

OBJECTIFS

Acquérir les compétences techniques et professionnelles nécessaires à la création et l'entretien des espaces verts, naturels et paysagers.
+ Savoir conduire des petits engins de chantier (tracteur, mini-pelle ou chargeur).
+ Assurer l'entretien et le nettoyage du réseau hydrographique du Pays d'Arles, des zones arborées (Obligations Légales de Débroussaillage, etc.).

CONTENU

Techniques d'entretien paysager. Techniques d'aménagement paysager. Maintenance des matériels et des équipements. Adaptation aux besoins du territoire : entretien des cours d'eau, canaux.
Des modules spécifiques :
- Soutien personnalisé à la formation
- Techniques de recherche d'emploi (TRE)
- Certificat Sauveteur Secouriste du travail (SST)
- CERTIPHYTO (certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques)

MODALITES PEDAGOGIQUES

En présentiel, en s'appuyant sur la dynamique de groupe et des méthodes actives.
Plusieurs supports pédagogiques sont mis à disposition de la formation :
✓ Sur l'établissement : atelier de maintenance, plateforme technique de maçonnerie paysagère, exploitation agricole (espaces naturels, oliveraie), jardins espaces verts.
✓ Conventions de partenariat de chantiers pédagogiques : collectivités locales, associations (jardins remarquables, gestionnaires d'espaces naturels Alpilles et Camargue, berges des Sorgues), golfs, etc.

MODALITES D'EVALUATION

Chaque capacité fait l'objet d'évaluations construites autour de situations professionnelles. Les évaluations se déroulent tout au long de la formation.
Le diplôme est acquis si le/la bénéficiaire a réussi l'ensemble des évaluations.
Le bénéfice des UC (Unités Capitalisables/blocs de compétence) acquises est conservé à vie.

<https://pa.st-remy.educagri.fr/cfppa-centre-de-formation-pour-adulte/formation-professionnelle>

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - cfppa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023
EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj Janv.2021



CFPPA - Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole



PUBLIC

Hommes, femmes, adultes, jeunes : motivé.e.s par les emplois en jardin espaces verts.

Demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA. Jeunes suivis en Missions Locales ou par le Service Insertion Emploi Jeunesse (SIEJ) du Département.

METIERS VISES

Jardinier.e paysagiste. Ouvrier.e qualifié.e en entreprise privée ou en collectivité territoriale. Personnel qualifié dans des organismes publics ou associatifs, gestionnaires d'espaces naturels. Services à la personne. Prestataire de service.

PRE-REQUIS

Participer à une information collective suivie d'un entretien de positionnement (avec test éventuel) au centre de formation et remplir un dossier d'inscription administratif.

Minimum niveau scolaire de 3^{ème} (savoir lire, écrire et compter).

Apte à utiliser des machines et au port de charges, motivé pour travailler en extérieur et en équipe .

Vaccination antitétanique à jour et certificat médical d'aptitude physique et de conduite d'engins.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Demandeur.euse d'emploi, inscrit.e à Pôle emploi : 2 à 3 semaines avant le début de la formation pour le parcours complet, donc début septembre.

Statuts salariés : dépôt auprès de l'OPCO du dossier complet, 2 à 4 mois avant la formation.

Pour les parcours partiels et autres statuts, nous consulter.

FINANCEMENTS

Si vous êtes demandeur.euse d'emploi, ou au RSA, ou suivi.e par une mission locale, votre candidature peut être étudiée dans le cadre du Financement AFC du Pôle emploi PACA.

Vous pouvez être orienté.e par un CEP (Conseiller en Evolution Professionnelle) du Pôle Emploi, de la Mission Locale (- de 26 ans), du Pôle local pour l'Insertion et l'Emploi (public RSA), du Cap Emploi (public TH), par le Service Insertion Emploi Jeunesse (SIEJ) du Département.

Si vous êtes salarié.e.s ou particuliers, notamment pour des parcours partiels, vous pouvez bénéficier du dispositif PRO-A ou du Contrat de Professionnalisation ou du Compte Personnel de Formation (CPF de transition professionnelle), dans la limite des places réservées.

• CODES

ROME A1203

RNCP 24928

NSF n°214S

Formacode 21046

CPF 245533

• REFERENT FORMATION

Julien AVY

Julien.avy@educagri.fr

• CONDITIONS PARTICULIERES

Parcours personnalisé suite a un positionnement individuel

Stages obligatoires

• ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Plusieurs formatrices et formateurs sont des professionnels en activité dans la filière paysage.

Le CFPPA est situé dans un bassin d'emploi ou les entreprises du paysage sont nombreuses. Les particuliers représentent la 1^{ère} clientèle du secteur d'activité.

Durant la formation les occasions de rencontrer les professionnels sont multiples : stages en entreprise, travaux pratiques et chantiers pédagogiques, visites techniques pédagogiques, entretiens de recrutement, etc.

<https://lpa.st-remy.educagri.fr/cfppa-centre-de-formation-pour-adulte/formation-professionnelle>

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - cfppa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023
EPLEPPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj Janv.2021

